

Collectivité Territoriale Martinique
VILLE DE MARIGOT

Document D'information Communale

RISQUES MAJEURS

D'INFORMATION

Informer
c'est prévenir



Le Mot du Maire



Le Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire la charge de premier responsable de la sécurité dans sa commune. Il lui appartient donc de tout mettre en œuvre, par la prévention, les secours et assistances, pour assurer la protection des personnes et des biens. Néanmoins, l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. La meilleure des préventions repose sur la prise de conscience du risque. C'est pourquoi, il est important d'être sensibilisé sur les risques naturels, leurs conséquences et les mesures à prendre pour s'en protéger. La commune de Marigot s'applique à développer une politique de prévention et d'information et s'engage à répondre de manière opérationnelle et la plus efficace possible à chaque opération.

Joseph **PERASTE**
Maire de Marigot

L'aléa

Lorsqu'un évènement potentiellement dangereux c'est-à-dire un aléa, s'applique à une zone où il y a des enjeux humains, économiques, environnementaux, il devient un risque majeur.



L'enjeux

L'aléa peut être d'origine naturelle ou provenir d'une source de danger industrielle.



Le risque majeur

Le risque majeur a deux caractéristiques essentielles : Sa gravité, lourde à supporter par les populations, Sa fréquence, faible au point que l'on pourrait être tenté de ne pas se préparer à son éventualité.



Les Consignes générales de sécurité

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

Radio portable avec piles ;

Lampe de poche

Eau potable ; médicaments urgents

Papiers personnels ;

Couvertures ; vêtements de rechange ;

Matériel et lieu de confinement.

S'informer en mairie :

des risques encourus ;

des consignes de sauvegarde.

Organiser et discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Participer ou suivre les simulations et en tirer les conséquences et enseignements.



PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

S'informer : écouter la radio pour les consignes

APRÈS

S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.

Informier les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Évaluer les dégâts et les points dangereux et s'en éloigner.



Le risque cyclonique

AVANT LE DEBUT DE LA PERIODE CYCLONIQUE

Vérifier la solidité des habitations,
Consolider la fixation des antennes de télévision,
Elaguez les arbres proches de la maison et du réseau électrique,
Nettoyer les gouttières et déboucher si nécessaires les tuyaux d'évacuation d'eau,
Prendre connaissance des consignes de Sécurité,
Prévoir une radio portable avec des piles neuves,
Constituer des réserves : aliments en conserves, piles, bougies et allumettes, eau, etc.,

- ⇒ Réserver dans un sac étanche des vêtements de première nécessité, des médicaments, des papiers importants.

Cinq phases composent l'alerte déclenchée par le préfet

48 h
avant



Vigilance jaune

Soyez attentif

- ⇒ Vérifier les réserves (aliments, eau, bougies, piles, etc.)
⇒ Restez à l'écoute de la météo.

24 h
avant



Vigilance orange

Préparez-vous

- ⇒ Préparer la maison :
Occulter les ouvertures avec des panneaux de bois
Poser des bandes de papier collant sur les baies vitrées
Enlever ce qui peut devenir un projectile
Stocker les outils nécessaires
Rentrer les animaux
⇒ Vérifier si les embarcations sont en sûreté et consolider les amarres
⇒ Evitez les déplacements

Entre 18
Et 6h
avant



Vigilance rouge

Protégez-vous

- ⇒ **Repérer** les endroits les plus résistants de la maison pour s'y réfugier si nécessaire (cuisine, wc, placard, cage d'escalier, etc.)
- ⇒ **Préparer** un nécessaire d'évacuation avec des vêtements, des médicaments, des papiers important dans des sacs étanches.
- ⇒ **Rester à l'écoute** des consignes.

Entre 6
Et 3h
avant



Vigilance violet

Confinez-vous

- ⇒ **S'éloigner** des baies vitrées
- ⇒ **Surveiller** la résistance de la maison
- ⇒ **Surveiller** le risque d'inondation
- ⇒ **Attendre et écouter** attentivement les consignes

Après le
passage



Vigilance gris

Restez prudent

- ⇒ **Evaluer les dangers** : ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques à terre, faire attention aux objets prêts à tomber (tôles, planches, arbres..)
- ⇒ **Réparer et conforter la maison.**
- ⇒ **Préter assistance** aux voisins et aider pour dégager les routes.
- ⇒ **Eviter** les déplacements inutiles ou sinon conduire avec prudence.
- ⇒ **Ramasser** les animaux morts.

Chaque année, de juin à novembre, la Martinique est exposée au risque cyclonique. On observe trois formes de perturbations cyclonique dans la caraïbe en fonction de la vitesse du vent.

Dépression tropicale



Vents à moins **63 Km/h**

Tempête tropicale



de **63 à 117 Km/h**

Ouragan



Plus de 249 Km/h

Le risque sismique

Un séisme arrive sans aucun signe avant coureur. Il est en effet impossible de prévoir sa survenue. Il se produit donc toujours à un moment où l'on ne s'y attend pas.

Cependant, un certain nombre d'actions peuvent être entrepris afin d'anticiper le risque, d'éviter d'être blesser, et de limiter les dégâts sur les biens.

Dès la première secousse

Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes !

Si vous êtes à l'intérieur : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.

Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête. Les équipements comme les antennes de télévision, les pots de fleurs ou tout autre objet qui pourrait tomber suite aux secousses risquent de blesser toute personne se situant à proximité d'un bâtiment.

Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.

Les arbres, les lignes à haute tension, les poteaux, les panneaux de signalisation, et d'autres articles peuvent tomber pendant les

tremblements de terre. L'arrêt limitera les risques d'accident, et l'habitacle vous protégera des chutes d'objets. Une fois la secousse terminée, procédez avec prudence. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.

Si vous êtes dans un magasin ou tout autre endroit public, ne vous précipitez pas vers les sorties. Eloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.

Si vous êtes dans la cuisine, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.

Si vous êtes dans un stade ou salle de spectacle, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

Après la première secousse

En cas de séisme important :

Evacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire. Eloignez-vous rapidement du bâtiment.

En cas de séisme de faible intensité :

Rentrez chez vous avec précaution Aérez bien votre habitation. N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.

Vérifiez que personne n'est bloqué dans une pièce. Prévenez les secours en cas de besoin.



Pensez à emporter les objets de première nécessité

Coupez les réseaux si vous en avez la possibilité.

Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines, et même les mois qui suivent un tremblement de terre.

Aidez vos voisins, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants...)

Restez loin des fenêtres. Elles peuvent se briser avec une telle force que vous pouvez être blessés même à quelques mètres.

En cas d'ensevelissement : se manifester en tapant sur les parois

Examinez-vous pour déceler d'éventuelles blessures. Vous pourrez mieux vous préoccuper des autres et serez plus utiles pour les secours si vous n'êtes pas blessés ou si vous avez déjà reçu les premiers soins. Lorsque cela est possible, avant de porter assistance aux secours, protégez-vous contre d'éventuelles nouvelles blessures en mettant un pantalon, une chemise ou un tee-shirt aux manches longues, des chaussures dures, et des gants de travail.

N'essayez pas de déplacer les personnes blessées sans l'avis des secours professionnels à moins qu'elles ne soient en danger immédiat pour leur survie.

Ecoutez la radio.

N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

Vous devez surveiller vos animaux de compagnie. Il est conseillé de les placer dans un endroit clos. Leur comportement peut changer nettement après un tremblement de terre. Ils peuvent devenir agressifs.

Faites attention aux lignes électriques tombées.

Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.

A Retenir

Séisme du 21 mai 1946 à Marigot,

9 maisons d'habitations touchées

L'église, la mairie et les écoles endommagées.

Le risque volcanique



Les éruptions volcaniques constituent un risque majeur.

Bien que généralement prévisible, ce phénomène n'en reste pas moins particulièrement dangereux et destructeur.

La Montagne Pelée est un volcan encore actif, d'un type particulièrement meurtrier (se rappeler 1902).

Pré-alerte

Continuer, jusqu'à nouvel ordre, les occupations habituelles en restant à l'écoute des médias. Prévoir un véhicule personnel ou le transport en commun, pour une éventuelle évacuation.

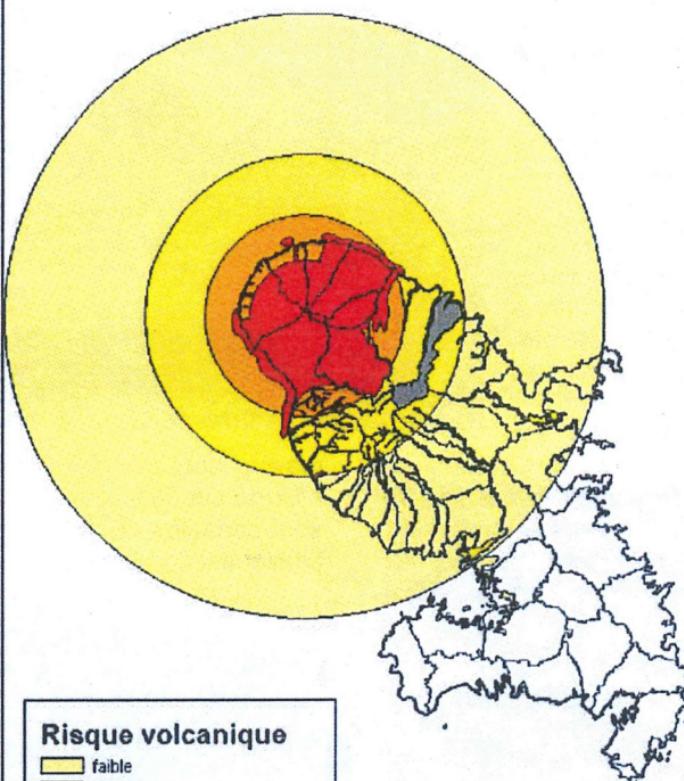
Alerte

Respirer à travers un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou cendres.

Quitter la zone menacée ou rejoindre les points de ralliement et d'évacuation pour ceux ne disposant pas de moyen de transport particulier.

Ne pas se réfugier dans le fond des vallées ou dans les sols.

Gagner un endroit abrité et solide pour écouter les consignes de sécurité à la radio.



Risque volcanique

- [Yellow square] faible
- [Yellow square] moyen
- [Red square] très élevé
- [Orange square] élevé
- [White square] niant
- [Dark blue square] Commune de MARIGOT



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARTINIQUE
BP 20000 - 972 00 SAINT-PIERRE
TÉLÉPHONE : 0596 22 00 00
FAX : 0596 22 00 01
E-mail : cg972@cg972.fr



BRGM

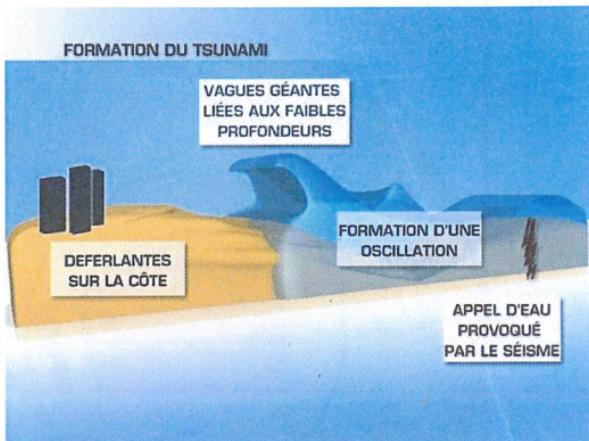
Le risque de tsunami

Un raz-de-marée est une série de vagues très haute d'origine sismique ou volcanique qui, pénètre profondément dans les terres. Le terme japonais servant à les désigner est le tsunami.

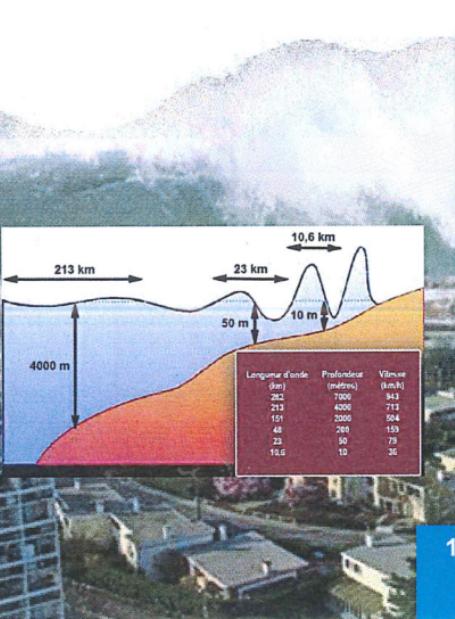
Leur vitesse de propagation est de 800 km/h. Leur amplitude au large est inférieure à la profondeur de la mer, elles ne sont donc pas visibles.

En arrivant dans les eaux côtières peu profondes, où elles ne dépassent guère les 50 cm de hauteur, elles commencent à grossir très rapidement et en arrivant sur les côtes elles

peuvent atteindre 15 mètres de hauteur. Les plus grands raz de



marée connus ont atteint une altitude supérieure à 30 mètres et sont capables de tout détruire sur plusieurs kilomètres.



- Sur la côte, le premier signe d'un tsunami est souvent un reflux massif des eaux.
- Se mettre à l'abri en s'éloignant des côtes et aller vers les quartiers situés en hauteur.
- Rester à l'écoute des consignes des autorités.

Transport de matières dangereuses

Les matières dangereuses, ce sont des produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. La commune est traversée par la RNI et la RD15, si un accident survient au cours du transport, les risques sont :

l'explosion : risques de traumatismes directs ou indirects causés par l'onde de choc

l'incendie : risques de brûlures et d'asphyxie

la dispersion dans l'air, dans l'eau et le sol : risques d'intoxication.



GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE



LIQUIDE OU SOLIDE A INFLAMMATION SPONTANEE



LIQUIDE OU SOLIDE PRESENTANT DES EMANATIONS DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU



RISQUE D'EXPLOSION



COMBURANT OU PEROXYDE ORGANIQUE



MATIERE OU GAZ CORROSIFF



MATIERE PRESENTANT DES RISQUES DIVERS



SOLIDE INFLAMMABLE



MATIERE OU GAZ TOXIQUE

Pendant

- Se confiner en fonction de la nature du risque et des consignes données.
- Sur instructions évacuer le bâtiment et rejoindre les points de rassemblement.
- Écouter la radio. Diffuser l'information aux groupes constitués
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique.



Après

- Écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- Évaluer les dégâts (s'éloigner des points dangereux).

Les risques de pollution marine et fluviale



Chaque année des milliers de tonnes de pétrole brut s'écoulent dans la mer e provenance des navires. Les conséquences sont dramatiques sur le rivage et les animaux marins. Par ailleurs tous les déchets domestiques rejetés par la mer représentent un véritable fléau pour l'écosystème. Le plus dangereux reste le sac plastique qui, ressemblant à une méduse, peut être avalé par les animaux marins et provoquer leur mort. Les eaux usées non épurées, les engrains et pesticides des terrains agricoles, les pluies acides sont autant de menaces pour l'écosystème marin.

Les signes de pollution sont divers, mais restes les mêmes dans les cas de pollution marine et fluviale. Ces signes peuvent être :

Visibles

Une nappe d'hydrocarbure, lit de plantes aquatiques ou parfois mort suspecte de la faune aquatique.

Invisible

Après avoir pénétré l'environnement vous pouvez être en proie à des démangeaisons accompagnées de troubles divers.

Vous êtes témoin d'une quelconque pollution contactez la Mairie.

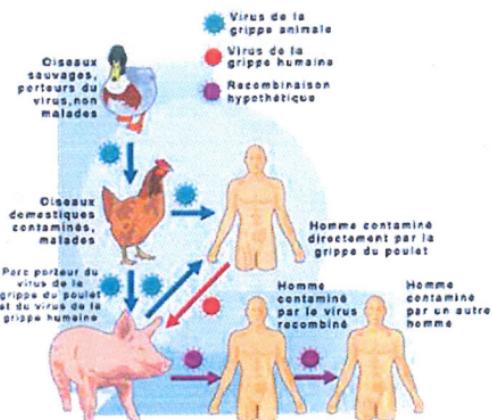


Le risque d'épizooties

Une épidémie est une maladie frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble. Si l'épidémie touche un continent ou le monde, on parlera de **panzootie**, alors que si elle frappe une région d'une façon constante ou à certaines époques déterminées, on parlera d'**enzootie**.

Une épidémie peut se transformer en **zoonose** si elle se transmet à l'homme (c'est le cas avec l'ESB - vache folle- qui a frappé la Grande-Bretagne et s'est transmise à l'homme sous le nom de maladie de Creutzfeldt-Jakob). Elle peut alors éventuellement évoluer en **épidémie** ; c'est le cas de la grippe aviaire (une épidémie) qui pourrait devenir contagieuse pour l'homme (une zoonose) et devenir très contagieuse entre les hommes eux-mêmes (une épidémie) - selon l'OMS-.

Si l'infection épidémiologique est transmissible à l'homme (cas de la tuberculose, de la peste, de la grippe aviaire, de la rage, etc.), on parlera alors d'**anthropo-épidémie**. Certaines de ces anthropo-épidémies pouvant être bipolaires : l'homme contamine



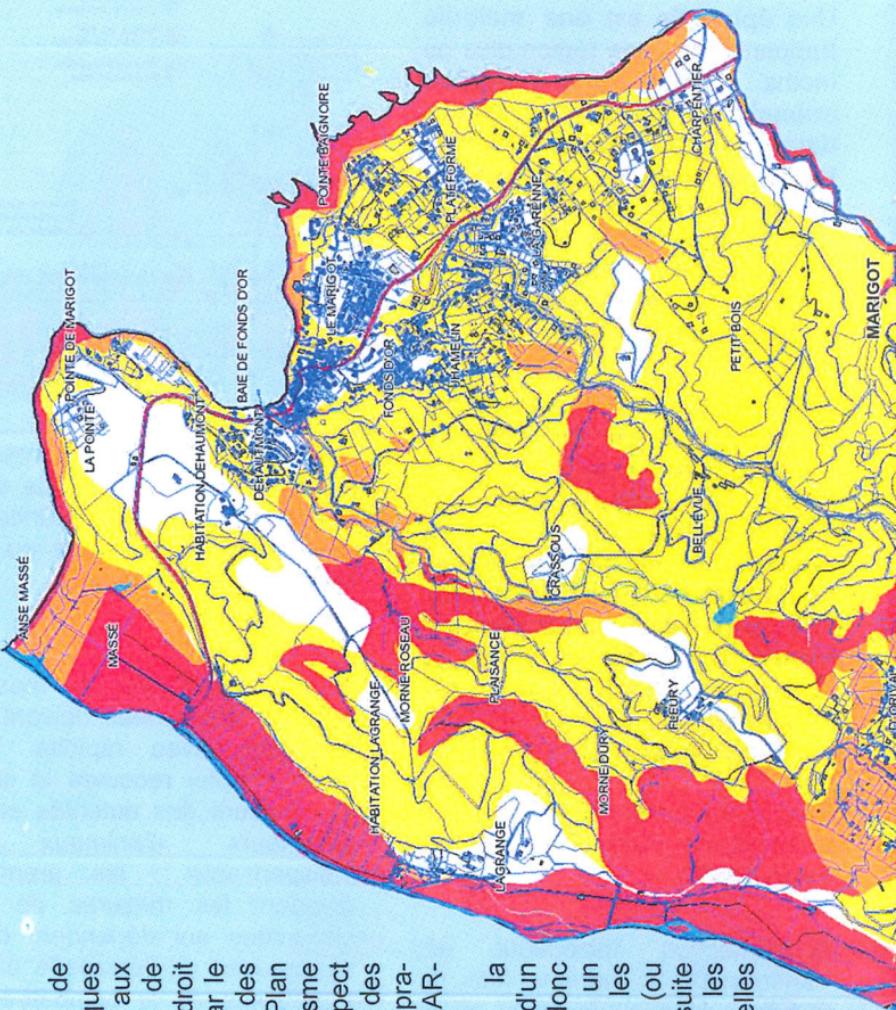
l'animal puis l'animal contamine l'homme, etc. C'est le cas de la tuberculose. Ainsi en France, où la tuberculose bovine a pu être éradiquée depuis les années 1960.

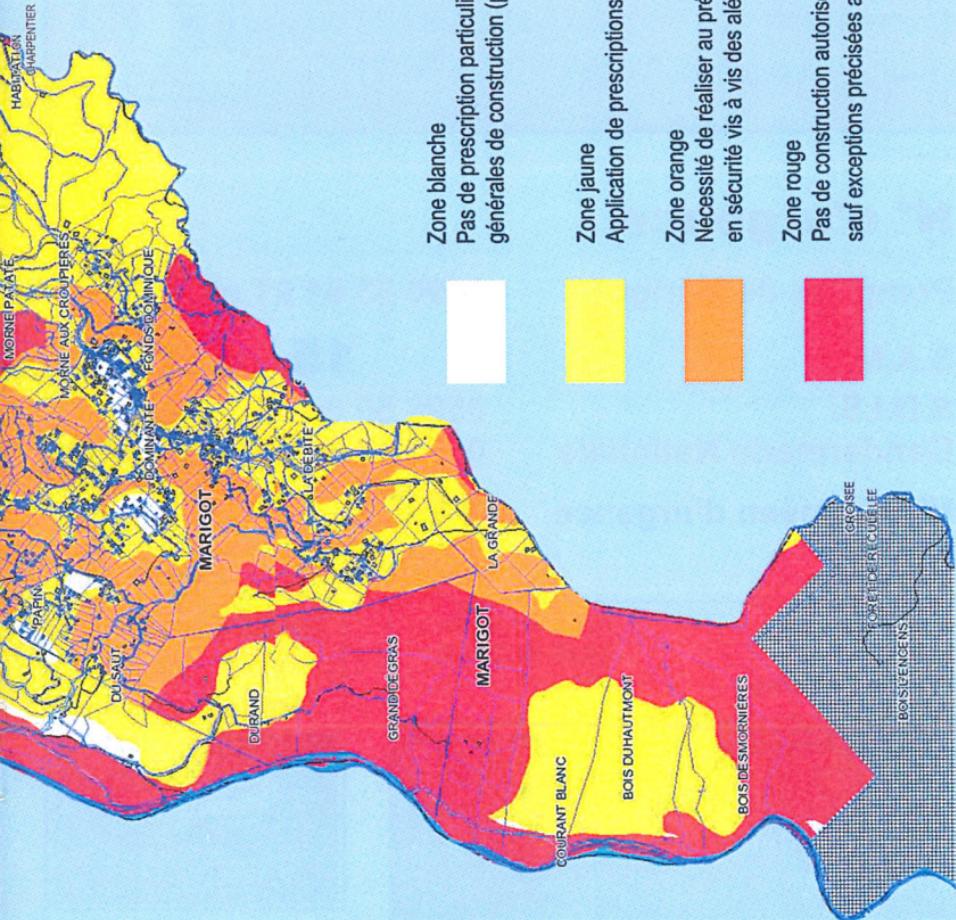
En cas d'épidémie, les mesures de lutte appropriées doivent être engagées avec rapidité. Pour qu'un cheptel recouvre la santé, le concours des autorités et des détenteurs d'animaux est indispensable : les premières décident les mesures de lutte classiques qui dépendent de la dangerosité de l'épidémie et des possibilités de la combattre, les seconds contribuent à la lutte en y participant.

CARTE ALÉAS DE MARGOT

Le **PPR** (Plan de Prévention des risques Naturels) s'impose aux autorisations de construire, mais le droit du sol est donné par le Plan d'Occupation des Sols (**POS**) ou le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**), dans le respect des dispositions des documents supra-communaux (**SAR**).

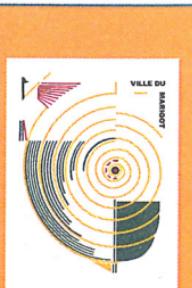
Pour connaître la constructibilité d'un terrain, il faut donc consulter dans un premier temps les dispositions du POS (ou du PLU), et ensuite superposer les contraintes éventuelles du PPR.





S'informer... Jou malè pani pran gad!

Monsieur Le Maire 0596 69 13 08
0696 84 49 40



Mairie de Marigot 0596 53 50 09
Services Techniques 0596 53 67 66
Police Municipale 0596 53 50 17
Préfecture 0596 39 36 00
Sous-préfecture de Trinité 0596 58 21 13



N° d'urgence

Pompiers de Marigot 0596 53 61 01 ou le **18**

S.A.M.U. **15**

S.D.I.S. 0596 59 05 81

Gendarmerie Nationale 0596 53 26 19

N° Européen d'urgence **112**



SME 0969 32 97 22
E.D.F. 0596 59 22 00
France Télécom 0596 73 07 18

RCI 91.2/98.7/104.6

RFC 89.5/106.6

Martinique 1ère 100.9/94.3/93.2

Atlantic FM 95.1

Météo France
0892 68 08 08
www.meteo.gp



DICRIM de la Ville de Marigot

Rédaction : Patricia YERRO - Conception et réalisation : Hervé JEAN DE DIEU
Sources photographiques : Internet